

1848
Département Politique Suisse

Division des Affaires étrangères

Berne, le 30 Août 1917.

108. G.R.

Pour la presse.

AU CONSEIL FEDERAL.

Nomination du chef
de la Division des
Affaires Etrangères.

Monsieur Dunant ayant été nommé Ministre de Suisse en France, nous avons examiné attentivement la question de son remplacement au Département Politique. Le travail a pris à la Division des Affaires Etrangères un tel essort, qu'il semble impossible de confier à un seul fonctionnaire la responsabilité pour une correspondance quotidienne d'environ 450 lettres par jour. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il serait très utile de séparer le Service des intérêts étrangers et de l'internement du Service Suisse proprement dit; d'après les données statistiques que nous possédons, la correspondance provoquée par l'internement et par la représentation des intérêts étrangers se monte à environ 225 lettres par jour, soit exactement la moitié de la tâche journalière à laquelle notre Division des Affaires Etrangères doit faire face. Dans notre pensée, une séparation serait chose facile et le Chef du Département aurait 2 chefs de Division également responsables vis-à-vis de lui et dont l'un s'occuperait des affaires suisses tandis que l'autre liquiderait les questions ayant trait à l'internement ou aux intérêts étrangers.

Pour la seconde de ces Divisions, nous prévoyons le concours de Monsieur de Pury, Conseiller de Légation, jusqu'ici adjoint de la Division des Affaires Etrangères; Monsieur de Pury, né en 1876, a été nommé attaché à la Légation de Suisse à Vienne en automne 1900; transféré à la même qualité à Berlin au mois de Mai 1902 a été promu secrétaire de seconde classe à Washington



Octobre 1904 puis, de 1907 à 1911 il a fonctionné comme Officier d'ordonnance du Colonel Müller, Inspecteur de la Police au Maroc; en Décembre 1911 il a été envoyé comme premier secrétaire à notre Légation de Petrograd, où il a reçu le titre de Conseiller de Légation en Mai 1913; enfin, depuis le mois de Mai 1915, Monsieur de Pury est adjoint de la Division des Affaires Etrangères.

Par contre, pour gérer la Division des Affaires Etrangères, nous estimons que Monsieur Charles R. Paravicini, de Bâle, actuellement Conseiller de la Légation de Suisse à Londres, serait tout indiqué. Né en 1872, Monsieur Paravicini est docteur en droit de l'Université de Bâle; il a débuté dans notre service diplomatique comme attaché à Londres dès le mois de Janvier 1900, puis il a été transféré à Rome au mois de Mai 1904 et nommé au printemps 1905 secrétaire à Paris, d'où il est parti pour Petrograd au printemps 1906. Après un séjour de plus de 5 ans à notre Légation en Russie, Monsieur Paravicini est revenu à Londres à la fin de 1911 et, au mois de Mai 1913, vous lui avez accordé le titre de Conseiller de Légation; ses chefs ont toujours été parfaitement satisfaits de sa collaboration; on vante en lui une très grande courtoisie, du calme et beaucoup de tact. Monsieur Paravicini est marié avec une Bernoise dont il a plusieurs enfants.

Nous avons l'honneur de vous proposer:

- 2° Il est créé au Département Politique une nouvelle Division chargée spécialement des questions d'internement et de la représentation des intérêts étrangers, actuellement confiés à la Suisse.
- 3° Monsieur Arthur de Pury, docteur en droit, de Neuchâtel, actuellement adjoint de la Division des Affaires Etrangères, est nommé Chef de la nouvelle division, avec un traitement annuel de ~~8~~ 10300 francs dès le 1er Octobre 1917; ce traitement sera payé par les états étrangers qui nous ont confié leurs intérêts, de même que c'est déjà le cas pour un nombreux personnel auxiliaire qu'il n'y aura du reste pas lieu de renforcer du fait de la création de cette nouvelle division.

do Monsieur Charles R. Paravicini, docteur en droit, de Bâle, actuellement Conseiller de la Légation de Suisse à Londres, est nommé chef de la Division des Affaires Etrangères avec un traitement annuel de ~~50~~ 58300 francs dès le 1er Octobre; les frais de transfert Londres-Berne seront remboursés à Monsieur Paravicini.

A la Feuille Fédérale.

Extraits de procès-verbal (3 exemplaires) au Département Politique (Affaires Etrangères) pour exécution et au Département des Finances pour en prendre connaissance.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Edor.

Bundesrat vom 21. Aug. 1917.